



Droit d'hebergement inquiétant, mise en danger d'enfant

Par **elen Taupin**, le **17/10/2008** à **12:20**

Bonjour, je m'appelle Elen et je suis la maman d'une petite fille Eve , qui a presque 7 ans. Son papa et moi avons été convoqués (à ma demande) par le juge des enfants le 8 septembre dernier car je crains pour la sécurité physique et morale de ma fille. e juge a ordonné une mesure éducative pour un an. Le papa ayant refait sa vie a eu une petite fille il y a un an. Or je viens d'avoir la maman de cette petite qui, sur conseil de son avocat m'a prévenue qu'elle avait quitté le papa car il buvait et qu'il avait des accès de violence. Elle a fait une requête au JAF en demandant un droit de visite surveillé pour le papa. Ma fille doit partir avec lui ce soir pour le week end mais il n'a plus son appartement donc je ne sais pas où il va, et cette tendance alcoolique et violente m'inquiète beaucoup. Suis-je obligée de la laisser partir? Y a-t-il un moyen de la garder légalement?

Merci